Festival International de Musique de Besançon / Franche-Comté -Subvention pour le concert d'ouverture place de la Révolution -Avenant n° 1 à la convention

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté fête cette année son $60^{\text{ème}}$ anniversaire ainsi que le $50^{\text{ème}}$ concours international de jeunes chefs d'orchestre.

Une convention pour l'année 2007 entre la Ville de Besançon et le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté a été approuvée par le Conseil Municipal du 18 janvier 2007. La Ville de Besançon verse une subvention de 240 000 € au Festival pour cette édition.

Le festival se déroulera du 14 au 29 septembre prolongé le 5 octobre par un concert de l'Orchestre National de France à Micropolis, dirigé par le grand chef d'orchestre Seiji Ozawa.

La soirée inaugurale aura lieu le vendredi 14 septembre, en plein air, place de la Révolution. A 20 h 30, l'Orchestre National de Lyon, dirigé par Michel Plasson, interprétera des extraits de la Symphonie fantastique de Berlioz, le Boléro de Ravel, des extraits de Carmen et de l'Arlésienne de Bizet. Cette prestation sera suivie d'un concert de l'ensemble de musique tzigane hongroise, Parno Graszt.

Compte tenu de la spécificité de cette soirée, concert gratuit en extérieur avec un orchestre prestigieux, et de l'importance qu'elle revêt dans le cadre de cette 60ème édition, la Ville de Besançon propose d'octroyer une subvention complémentaire de 22 000 € à l'association Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté afin de soutenir cette initiative.

En cas d'accord, la dépense de 22 000 €, sera imputée au chapitre 65.33/6574.89027 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par les transferts de crédits suivants :

- 15 000 € en provenance du chapitre 011.023/6042 CS 300,
- 7 000 € en provenance du chapitre 011.321/6042 CS 45000.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver cette proposition de subvention à l'association,
- à autoriser les transferts de crédits mentionnés précédemment,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n°1 à la convention 2007 passée avec le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. ROIGNOT, M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.